

**Certification complémentaire ARTS option Histoire de l'art
Session 2017 Académie de Strasbourg**

Président de Jury :

Monsieur Jean-Michel KOCH, Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional, Arts Plastiques et HDA

Membres du Jury :

Monsieur Christophe MARCHAND, Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional, Histoire-géographie et HDA

Monsieur Renaud WEISSE, Délégué académique à l'action culturelle

Madame Claire LINGENHEIM-LAVELLE, enseignante en Histoire-Géographie, chargée de la coordination en Histoire des Arts au lycée international des Pontonniers

Les oraux de la certification complémentaire se sont déroulés le lundi 3 avril de 9 à 12 heures au rectorat de l'Académie de Strasbourg, site Poincaré.

Quelques éléments quantitatifs

DISCIPLINE	TOTAL INSCRITS	TOTAL PRÉSENTS	ADMIS
Histoire-géographie	2	2	0
Lettres modernes	3	3	1

5 candidats se sont inscrits à cette session 2017. La certification complémentaire continue d'enregistrer un nombre d'inscrits en légère baisse par rapport aux sessions précédentes (8 inscrits en 2016). Seulement deux types de profil ont postulé cette année, en lettres modernes et en histoire-géographie.

note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
									2	2		1									

Moyenne de l'épreuve : 09/20

Cette année, le jury a été étonné par la méconnaissance des cadres de l'épreuve et de la difficulté pour certains candidats à manifester de la réactivité aux questions posés lors de l'entretien. 4 candidats sur 5 ont échoué à la certification même si la préparation du dossier était sérieuse et les prestations orales soignées. La meilleure note est à peine supérieure à 10. Afin de permettre aux futurs candidats de préparer au mieux la certification complémentaire, le jury tient à rappeler la définition de l'épreuve et préciser certains points qui ont été pénalisants.

2- Définition et déroulement de l'épreuve :

Le BO N°7 du 12 février 2004 précise que : « L'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, débute par un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes

essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur (...) ».

Le temps de parole a été rigoureusement respecté. Nous invitons les candidats à se préparer en minutant en amont leur intervention pour espérer plus rigoureusement le temps de l'exposé. Les membres du jury ont dû à plusieurs reprises rappeler que le temps de parole était écoulé et demander aux candidats d'abrégier leur présentation.

3. Les membres du jury tiennent à rappeler :

la diversité des formes de l'histoire des arts dans l'enseignement secondaire : généralisation au collège et au lycée, option facultative et enseignement de spécialité, enseignement d'exploration création et activités artistiques : patrimoine. Les candidats n'ont pas toujours eu une perception claire des enjeux et des finalités que recouvre chaque situation d'enseignement.

l'importance de la pratique et de la pédagogie de projet : sous la forme de partenariat, de collaboration avec des structures culturelles régionales, d'invitation d'artistes. Les membres du jury invitent les candidats à s'interroger sur la diversité des formes que peuvent prendre ces collaborations au sein de l'enseignement d'histoire des arts. Le référentiel du PEAC était méconnu par la plupart des enseignants.

le fonctionnement pluridisciplinaire est au cœur de l'enseignement d'histoire des arts. L'histoire des arts est un enseignement assuré par une équipe de professeurs. Le jury a valorisé les expériences et la capacité à travailler en équipe.

un enseignement régi par des programmes : les candidats doivent avoir pris connaissance des programmes en enseignement de spécialité ou en option facultative au lycée et doivent être capables d'imaginer une mise en œuvre pédagogique en lien avec ces programmes.

4. Les membres du jury adressent quelques conseils aux futurs candidats :

L'obtention de la certification complémentaire n'est pas automatique quelle que soit la formation ou le parcours du candidat. L'érudition disciplinaire cloisonnée n'est pas suffisante pour trouver sa place dans une équipe pluridisciplinaire.

Le candidat doit avoir connaissance des textes définissant les modalités de l'épreuve et les textes définissant l'enseignement de l'histoire des arts au lycée.

Le dossier est examiné et lu avec soin. Rigoureux, il est nourri d'exemples précis en lien avec des situations pédagogiques précises, des partenariats avec des structures culturelles existantes, des projets d'équipe, dans le cadre du PEAC, menés au cours de la carrière de l'enseignant.

L'oral d'une durée de 10 minutes est construit autour d'exemples de séquence, de projets interdisciplinaires. L'oral n'est ni le résumé d'un cours ni le rapide exposé d'un curriculum vitae du candidat. Les membres du jury ne valident pas un bagage universitaire. Il s'agit de prendre du recul avec des exemples ou des projections de mises en œuvre pédagogiques possibles autour de l'enseignement de l'histoire des arts.

Le jury valorise les candidats qui présentent et maîtrisent des connaissances théoriques et

scientifiques (ouvrages de référence, articles de revue, expositions ...) en lien avec les exemples présentés (séquences, projets ...). S'interroger sur l'articulation entre le savoir savant et le savoir pédagogique est l'un des enjeux de cette certification.

_ Le candidat a pris connaissance des ressources nationales dédiées à l'histoire des arts (sites institutionnels de référence, portails académiques, sites des musées ...), est familier des situations de collaboration locales (acteurs, lieux de diffusion, lieux de conservation ...) envisagées dans le cadre de séances d'enseignement et dans le cadre du PEAC.

_ Le candidat sait s'interroger sur la codisciplinarité et présenter, de manière approfondie et non anecdotique, un ou des travaux d'équipe.

_ Le candidat sait éclairer le jury sur ses motivations.